



## Fin d'un avenant à durée déterminé

Par **jennifer**, le **15/05/2012** à **09:39**

Bonjour,

J'ai un contrat à durée indéterminé de 17h30 par semaine. Mon employeur m'a fait un avenant à durée déterminé de 17h30 à ce contrat, pour une tout autre mission. Celui s'est terminé, je travaille donc à présent à mi-temps et suis allée m'inscrire au Pole emploi, en attendant de trouver un autre travail.

Juridiquement, je voudrais savoir, si j'ai le droit aux allocations chômage. Car Pole emploi me les refuse et je ne comprends pas pourquoi je n'y aurait pas le droit, vu que je travaille depuis plus de 7 ans à plein temps.

Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **15/05/2012** à **17:51**

Bonjour

Vous êtes en CDI à temps partiel et n'étiez pas auparavant inscrit au pôle emploi et ne perceviez pas d'indemnités de chômage.

Vous avez le droit de chercher un second employeur.